NOTICE

SUR

J.-A. GUÉRARD

Membre de l'Académie de médecine ; Président de la Société de médecine légale ;
Rédacteur principal des *Annales d'hygiène et de médecine légale*, etc.

LUE EN SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE LE 12 OCTOBRE 1874

PAR

T. GALLARD

Médecin de l'hôpital de la Pitié ; Secrétaire général de la Société de médecine légale ;
Membre du Comité de rédaction des *Annales d'hygiène et de médecine légale*, etc.

MESSIEURS,

La Société de médecine légale est encore bien jeune, car sept années ne se sont pas écoulées depuis que vous l'avez fondée, et cependant la mort a déjà prélevé un large et douloureux tribut parmi ceux qui se trouvaient réunis ici, pour la constituer, le 10 février 1868.

Dans le cours même de cette première année, 1868, nous avons perdu JARJAVAY, le brillant professeur de clinique chirurgicale, dont la mort prématurée a causé de si unanimes regrets. Il s'était un des premiers associé à l'idée qui a présidé à la création de notre Société, et, prévoyant l'importance des services qu'on en peut attendre, il se dis-

posait à prendre une part active à ses travaux, comme l'ont fait, du reste, les autres membres de la Faculté dont la présence parmi nous est demeurée un honneur, après avoir été un encouragement.

Après la mort de Jarjavay, nous avons eu à déplorer celle de SIMONOT, nature d'élite, praticien savant et modeste, qui s'était distingué dans le corps de santé de la marine, avant de venir se fixer à Paris, où les charmantes qualités de son caractère lui avaient attiré bien vite de nombreuses et chaudes amitiés.

Notre règlement intérieur, à la rédaction duquel il a pris une part prépondérante comme rapporteur de la Commission, témoigne de la sagacité de son esprit. — Il n'a pas eu le temps de voir fonctionner ce règlement, ni même de participer à la discussion à la suite de laquelle il a été voté, et, comme Jarjavay, il est mort loin de nous, sans que nous ayons eu la triste consolation de pouvoir assister à ses funérailles et lui rendre ainsi un dernier témoignage de notre affectueuse estime.

Nous avons encore vu mourir DORÉ, le savant chimiste, préparateur des cours de l'École polytechnique; DOUILLARD, le jeune et sympathique médecin, dont vous aviez remarqué et justement apprécié le talent à l'occasion de plusieurs rapports relatifs à des questions d'infanticide; GÉRY père, dont l'âge n'avait pas altéré l'activité scientifique; et, parmi nos correspondants : LEGROS (d'Aubusson), DAVIERS (d'Angers), MOREL (de Saint-Yon), à qui M. Brierre de Boismont a payé un si juste tribut d'hommages et de regrets.

Depuis notre dernière réunion, nous avons été frappés une fois de plus, et plus cruellement encore, s'il est possible, par la mort de M. GUÉRARD, notre digne et vénéré président, et la douleur que nous a fait éprouver cette dernière perte, si vivement sentie, s'est accrue pour nous du souvenir de toutes celles qui l'avaient précédée.

Par un sentiment de modestie devant lequel chacun s'est incliné, M. Guérard a désiré qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe, et sa volonté a été religieusement respectée. Mais il n'avait certainement pas entendu s'opposer à ce que ses travaux, sa participation active au mouvement scientifique de notre époque, et les principales circonstances de sa vie fussent rappelés par des collègues et des amis, désireux de lui donner un dernier témoignage du respect et de l'affection dont ils l'entouraient pendant sa vie. C'est ainsi que l'a compris M. Devergie, dans son allocution prononcée devant l'Académie de médecine, à la séance qui a suivi les obsèques de M. Guérard, et cet exemple, parti de si haut, suffirait à nous dispenser d'une réserve qui nous est d'autant moins imposée, que M. Guérard luimême n'a pas hésité, en semblable occasion, à consacrer, dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale*, une notice à Michel Lévy (1) qui, lui aussi, avait demandé qu'aucun discours ne fût prononcé à ses funérailles.

GUÉRARD (JACQUES-ALPHONSE),

Membre de l'Académie de médecine,
Président de la Société de médecine légale,
Médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu,
Agrégé libre de la Faculté de médecine,
Membre du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine,
Officier de la Légion d'honneur, etc.,

est né à Noyères (Yonne) le 25 novembre 1796 ; mais il n'a pas tardé à habiter Paris, où son père occupait un poste

(1) *Michel Lévy, Notice biographique* (*Annales d'hygiène*, 1872, t. XXXVII, p. 473).

important au Ministère des affaires étrangères. Son éducation et son instruction première furent des plus soignées. Il fit de brillantes études à l'institution Sainte-Barbe, dont les remarquables succès faisaient déjà présager la haute réputation qu'elle a su acquérir et conserver depuis ce temps éloigné. — Il ne la quitta que pour entrer à l'École normale. Sa famille le destinait alors à l'enseignement ; mais ce n'était pas là la direction qui lui convenait, et il profita des perturbations apportées par les événements qui suivirent la Restauration, pour quitter l'École normale au mois d'octobre 1816, sans y avoir pris de nouveaux grades universitaires. De son séjour dans cet établissement, il emportait cependant, avec une connaissance plus approfondie des auteurs anciens et modernes, un goût tout particulier pour la belle littérature, qui a fait le charme de toute sa vie, et dont l'influence heureuse s'est reflétée, depuis, dans chacun de ses écrits.

Un secret attrait l'entraînait déjà vers la médecine ; mais, soit que cette vocation ne se fût pas encore manifestée d'une façon assez impérieuse pour dominer ses propres hésitations, soit qu'il n'osât pas opposer de vagues aspirations à la volonté paternelle, plus nettement formulée, il dut suivre une autre direction et se livrer à l'étude des sciences, après avoir abandonné celle des lettres. De grandes facilités lui furent offertes pour cela : il eut accès dans les laboratoires de Thenard, au Plessis et au Collége de France, de Laugier et de Vauquelin, au Jardin des plantes, et il y trouva, à côté de la bienveillance affectueuse des maîtres illustres qui encouragèrent ses travaux, la bonne et cordiale camaraderie de disciples, destinés à devenir plus tard ses collègues et ses émules. Dans le laboratoire de Vauquelin, il se lia avec M. Chevallier, qui venait alors de déposer le mousquet pour reprendre ses études interrompues par la guerre, et leur vieille amitié, qui datait ainsi de près d'un demi-siècle,

ne fut jamais altérée par le plus léger nuage, se fortifiant, au contraire, de leurs fréquents rapports au Conseil d'hygiène, à l'Académie de médecine, dans le Comité de rédaction des *Annales d'hygiène et de médecine légale*, aux séances de notre Société.

Le père de M. Guérard, homme d'une haute intelligence et qui prévoyait déjà quelle immense influence les applications de la science devaient avoir un jour sur les progrès de l'industrie, n'avait dirigé son fils vers l'étude des sciences qu'afin de pouvoir utiliser plus tard, dans des applications industrielles, les connaissances qu'il aurait acquises. Aussi, en même temps qu'il lui faisait étudier la physique et la chimie, près des savants que je viens de nommer, lui fit-il obtenir, par une faveur spéciale, l'autorisation de suivre les cours de l'École des mines où il put apprendre la géologie, la minéralogie et la mécanique; puis, il l'envoya faire un voyage d'exploration, pour visiter en détail les principales usines de nos départements industriels de l'est de la France. Cette visite l'intéressa vivement, et, quoiqu'il ne persista pas dans la voie dans laquelle on l'avait engagé, elle ne fut pas sans influence sur la direction qu'il donna plus tard à sa carrière, lorsque, enfin libre de lui-même, il put se livrer à l'étude de la médecine, et c'est certainement à cette circonstance qu'il a dû de devenir le savant et sagace hygiéniste que nous avons connu.

Ce fut seulement sept années après avoir terminé ses humanités que M. Guérard put, en 1821, commencer l'étude de la médecine. Ces sept années furent loin d'avoir été perdues pour lui, et il est bien certain que les connaissances préliminaires qu'il avait acquises dans les sciences naturelles devaient, — indépendamment des nombreuses occasions qu'il trouverait de les utiliser plus tard pour ses recherches scientifiques, — lui aplanir le plus grand nombre

des difficultés contre lesquelles viennent se heurter les étudiants en médecine, moins bien préparés que lui.

Il eut cependant à regretter d'avoir laissé passer le temps qui s'était écoulé, car l'âge était venu, et il se trouvait avoir dépassé la limite au delà de laquelle il n'était plus permis de se présenter aux épreuves des concours de l'externat et de l'internat des hôpitaux. Il comprit toute l'importance de cette lacune et parvint à la combler par son assiduité à suivre les services hospitaliers de médecins et de chirurgiens qui, voyant son ardeur au travail, ne firent aucune difficulté de le compter au nombre de leurs élèves les plus affectionnés.

Il eut un autre regret, ce fut de ne pas devoir au concours la place de médecin des hôpitaux, qui lui fut donnée par nomination directe, en 1828, alors que le concours n'était pas encore établi pour la nomination des médecins du Bureau central, quoiqu'il le fût déjà pour celle des chirurgiens. Mais si la consécration du concours lui manqua pour cette nomination, ce fut bien contre son gré, car il ne fut jamais de ceux qu'épouvantent ces luttes publiques dans lesquelles le vrai mérite parvient toujours à se faire reconnaître, alors même que certaines oppositions systématiques l'empêchent de triompher. Quelle raison aurait-il pu avoir, en effet, de redouter le concours qui devait lui donner un an plus tard son titre d'agrégé de la Faculté de médecine, et qui lui avait déjà permis de conquérir, outre son admission à l'École pratique, six prix qui lui valurent la dispense des frais universitaires pour l'obtention de son diplôme de docteur en médecine, — circonstance heureuse pour lui, à cette époque de sa vie où il était déjà forcé de subvenir à tous ses besoins, et où ses seules ressources consistaient dans le produit des leçons qu'il donnait, en utilisant tour à tour les connaissances qu'il avait acquises dans les lettres et dans les sciences? — Il ne recula donc devant

aucune des occasions qui lui furent offertes de se soumettre aux épreuves du concours, et pendant les vingt années que cette salutaire institution fonctionna pour la nomination aux places de professeurs de la Faculté, il se présenta jusqu'à cinq fois successives, pour lui demander ce titre si envié, qui est la suprême consécration d'une vie médicale honorable, vouée à la science et à l'étude.

Le succès ne couronna pas ses efforts, et s'il se trouva le cœur ulcéré, lorsqu'il reconnût qu'il lui fallait définitivement renoncer à la lutte, on ne saurait lui en faire un crime, car il avait conscience de sa valeur, et il savait qu'il possédait les qualités requises pour faire un excellent professeur. Ces qualités, nul ne les lui contestait : il avait eu maintes fois occasion de les mettre en évidence, non pas seulement pendant les épreuves de ses divers concours, mais aussi, et surtout, par son enseignement tant officiel que libre, qui, pendant une longue période, de 1821 à 1836, avait attiré autour de lui un grand nombre d'élèves, attentifs à ses leçons. Il avait enseigné successivement : la chimie générale avec ses applications à la médecine et à la toxicologie ; la physique médicale, et enfin l'hygiène qui était sa science de prédilection. Les succès qu'il avait obtenus dans le cours officiel d'hygiène, dont il avait été chargé à la Faculté, en remplacement de Desgenettes, l'avaient naturellement désigné comme l'un des compétiteurs les plus redoutables parmi ceux qui devaient se disputer cette chaire. Il en fut ainsi, en effet, et jamais il n'approcha si près du but qu'à ce concours de 1837, à la suite duquel le professeur nommé ne l'emporta sur lui que d'une seule voix. C'est avec des chances infiniment moins favorables que, quinze ans plus tard, en 1852, il disputa la même chaire à M. Bouchardat, le dernier des professeurs de la Faculté de médecine de Paris qui doive sa nomination au concours.

Les deux thèses soutenues par M. Guérard, à l'occasion de ces deux concours pour la chaire d'hygiène, sont des œuvres remarquables, qui font autorité dans la science et sur lesquelles il convient d'autant plus de nous arrêter, que les sujets dont elles traitent sont d'une utilité générale et d'une actualité toujours pressante.

La première, qui a pour titre : *Des inhumations et des exhumations, sous le rapport de l'hygiène* (1), était tout récemment encore citée, avec grands éloges, dans la discussion qui vient d'avoir lieu au sein du Conseil municipal de Paris, à propos de l'éloignement des cimetières. L'ouvrage mérite certainement les éloges qui lui étaient donnés, et il les mérite d'autant plus, qu'il défend des doctrines complétement opposées à celles à l'appui desquelles on trouvait bon d'invoquer une autorité aussi respectable. Il s'agissait, en effet, de démontrer que le voisinage des cimetières n'offre aucun inconvénient, et qu'il ne peut se dégager des tombes aucune émanation nuisible pour la santé, tant des habitants des localités adjacentes que des ouvriers travaillant aux sépultures ; et l'on comprendra qu'il soit assez difficile de trouver des arguments favorables à cette étrange opinion dans un ouvrage aux premières lignes duquel nous lisons cette déclaration, qui en est comme l'introduction et le prologue :

« Le soin que, dans tous les temps et dans tous les climats, les peuples civilisés ont pris de se soustraire aux émanations qui résultent de la décomposition putride des animaux, suffit pour faire pressentir le danger de ces émanations, que les observations des médecins et des philosophes établissent d'une manière presque incontestable (2). »

(1) Paris, 1838.

(2) *Des inhumations et des exhumations sous le rapport de l'hygiène*, thèse de concours, 1838, introduction, p. 1.

C'est qu'en effet toute la thèse de M. Guérard n'est que le développement et le commentaire de cette proposition fondamentale, pour la démonstration de laquelle il cite des faits nombreux et irrécusables qui lui permettent de formuler ses conclusions en ces termes très-nets et très-catégoriques:

« Il serait facile de multiplier les preuves qui établissent la nocuité des émanations putrides, même sur ceux que l'habitude semblerait devoir mettre à l'abri de toute atteinte (1).

» Ce qu'il y a de réellement à redouter pour les fossoyeurs, c'est la vapeur qui s'élance dans l'air au moment de l'explosion septique du bas-ventre, mais elle ne les frappe pas toujours d'asphyxie; *s'ils sont éloignés* du cadavre qui la répand, elle ne leur donne qu'un léger vertige, un sentiment de malaise et de défaillance, des nausées; ces accidents durent plusieurs heures; ils sont suivis de perte d'appétit, de faiblesse et de tremblement (2). »

Ce à quoi il ajoute, en citant l'opinion de Fourcroy, qu'il n'hésite pas à s'approprier : « Tous ces effets annoncent un » poison subtil, qui ne se développe heureusement que dans » une des premières époques de la décomposition des corps. » Mais quand on a été témoin de la terreur que ce poison » vaporeux inspire aux ouvriers des cimetières, quand on a » observé, sur un grand nombre de ces hommes, la pâleur » du visage et tous les symptômes qui annoncent l'action » d'un poison lent, on doit penser qu'il serait plus » dangereux de nier entièrement l'effet de l'air des cimetières sur les habitants voisins, qu'il ne l'a été de multiplier et de grossir les plaintes, comme on l'a fait surtout » depuis quelques années. »

Et ce n'est pas là une opinion passagère, conçue pendant

(1) Thèse, p. 43, 44.
(2) *Ibid.*, p. 47.

les quelques heures consacrées à l'élaboration, toujours un peu précipitée, d'une thèse de concours. C'est une doctrine bien nette, bien arrêtée, que, cinq ans plus tard, il reproduit, en l'accentuant d'une façon plus nette encore, lorsqu'il écrit, en 1842, pour le *Dictionnaire de médecine*, son article sur les *Professions*, dans lequel nous retrouvons la même idée ainsi formulée :

« Les émanations putrides des animaux, et, à plus forte raison, le contact des débris putréfiés, nous semblent devoir nuire à la santé des *équarrisseurs*, des *fossoyeurs*, des *personnes qui se livrent aux travaux anatomiques*, etc.; trop d'exemples le prouvent à l'égard de ces derniers pour que nous nous fassions scrupule de l'étendre aux autres, malgré l'opinion contraire de Parent-Duchâtelet (1). »

Sont-ce là les paroles d'un auteur qui, non-seulement contesterait l'influence fâcheuse des émanations des cadavres en putréfaction, mais qui, de plus, irait, comme on l'a prétendu, jusqu'à contester que ces émanations puissent se dégager de corps enfouis dans la terre? Comment donc aurait-il pu révoquer en doute l'existence de ces émanations délétères, quand il prend soin de nous montrer la façon dont elles se produisent, en nous rappelant le fait que voici ?

« M. Natalis Guillot nous a rapporté avoir visité à Rome l'église de Santa-Maria in Lucina, où l'on a encore l'habitude d'inhumer les morts : le sol est ondulé par les soulèvements que produit l'expansion des gaz émanés des corps qui se pourrissent au-dessous de la surface; l'odeur la plus infecte est répandue dans tout l'édifice, et l'opinion des médecins de la ville est qu'il suffit d'y séjourner quelque temps pour y contracter des fièvres graves (2). »

C'est donc à tort qu'on a représenté M. Guérard comme

(1) *Dictionnaire* en 30 volumes, art. PROFESSIONS, p. 109.
(2) Thèse, p. 59.

favorable à l'idée de maintenir les cimetières près des lieux habités. Il avait le sens trop droit, le jugement trop net, l'esprit trop lucide et trop indépendant pour pouvoir jamais se laisser entraîner, sous la pression d'une influence quelconque, à défendre une opinion aussi contraire à toutes les règles les plus élémentaires de l'hygiène.

Les mêmes qualités de netteté d'esprit, de rectitude de jugement et de sage critique, que nous venons de constater dans cette première thèse de M. Guérard, se retrouvent dans celle qu'il a soutenue en 1852, et qui traite : *Du choix et de la distribution des eaux dans une ville* (1). Précédant de plusieurs années les discussions passionnées auxquelles a donné lieu le projet, réalisé depuis, de faire venir à Paris l'eau de sources éloignées, ce travail ne peut être soupçonné d'avoir subi aucune influence étrangère, et ses conclusions doivent être acceptées comme reposant sur des données exclusivement scientifiques. Elles tendent à conseiller ce qui vient d'être adopté pour Paris, en recommandant, comme le meilleur modèle à suivre, ce que M. Darcy avait fait exécuter, depuis longtemps déjà, pour la ville de Dijon; c'est-à-dire d'aller chercher des eaux de source à une distance assez éloignée de la ville, de les y amener au moyen d'une conduite souterraine, qui leur permette de conserver une température constante d'environ 10 degrés, puis de les répandre avec une assez grande abondance pour que la moyenne soit de 200 à 600 litres par habitant, en ayant soin de multiplier assez le nombre des fontaines jaillissantes, ou des bornes-fontaines, pour que chacun puisse s'approvisionner sans avoir à parcourir une distance de plus de 50 mètres. A Paris, on s'est bien gardé de tenir compte de cette dernière et importante recommandation;

(1) Thèse de concours. Paris; 1852. — Voyez aussi, *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1re série, t. XLVII, p. 471.

on a même eu la précaution, à mesure que l'eau devenait plus abondante, de supprimer les facilités qui pouvaient être données aux habitants de se la procurer gratuitement, et il a fallu la générosité d'un étranger (Richard Wallace), pour qu'il devînt possible de se désaltérer ailleurs que chez les marchands de vin, dont les échopes, il faut bien le dire, ne sont pas éloignées de 50 mètres les unes des autres.

Une des questions les plus intéressantes qui s'imposaient à l'attention de l'auteur, à propos de la distribution des eaux potables, est celle du choix des matières qui peuvent servir pour la construction des réservoirs ou des tuyaux de conduite. Disons tout de suite, et pour l'en féliciter, que M. Guérard ne s'est pas laissé émouvoir par cette crainte exagérée du plomb, qui impressionne si vivement tous les esprits et qu'un industriel, bien avisé, sait exploiter en ce moment avec tant d'habileté, à son profit. M. Guérard, appréciant les choses froidement et sagement, s'était borné à dire, ce qu'on peut encore aujourd'hui répéter après lui : « En général, le plomb, malgré l'énergie toxique de ses oxydes et de la plupart des composés qu'il concourt à former, ne donne lieu à aucune altération de l'eau qu'on y emmagasine. Cette particularité tient sans doute à ce qu'il est, comme le fer, protégé contre l'action de l'oxygène atmosphérique, par la petite quantité de bicarbonate calcaire qui entre dans la composition de la majeure partie des eaux potables (1). »

Cette explication parfaitement conforme aux données les plus positives de la science vient d'être confirmée expérimentalement par M. Belgrand ; elle suffit pour rassurer la plupart des habitants de Paris qui, dans les maisons particulières, reçoivent leur provision d'eau par l'intermédiaire

(1) *Du choix et de la distribution des eaux dans une ville*, thèse de concours, 1852, p. 73.

d'un branchement de plomb, sans cependant se servir de réservoirs du même métal.

Mais, à côté de cette innocuité générale, on a constaté un petit nombre d'accidents graves dont le plus remarquable a été observé au château de Claremont, en Angleterre, habité par la famille d'Orléans. De ces accidents exceptionnels, M. Guérard trouve la raison dans ce fait : qu'il ne s'agissait pas seulement d'un réservoir de plomb, mais d'une construction dans laquelle une lame de plomb était en contact avec une pièce de fer, ce qui donnait lieu à un courant électrique, sous l'influence duquel s'était formé le sel saturnin dont on avait eu à constater l'action toxique. D'où il conclut qu'au lieu de proscrire purement et simplement le plomb, comme on aurait pu être tenté de le faire, il suffit « d'éviter d'établir un contact, même médiat, » entre le plomb et un autre métal, et notamment le » fer (1). » Il est vrai de dire que ce contact est bien difficile à éviter, à Paris surtout, où le branchement de plomb vient forcément se souder sur une conduite principale en fer ; mais on a la ressource, — et c'est ce qui est le meilleur moyen de se mettre à l'abri de tout accident, — de ne pas employer l'eau qui a séjourné dans les tuyaux, et d'avoir soin de la laisser couler, pendant quelques instants, chaque fois que l'on veut s'en servir pour les usages domestiques. Le tout, sans préjudice du filtrage au charbon, qui a l'avantage d'arrêter les molécules de plomb, en même temps que les autres impuretés suspendues dans l'eau.

M. Guérard n'a fait aucun ouvrage de longue haleine, et les deux thèses dont il vient d'être parlé sont ses deux travaux les plus importants ; mais il a publié de nombreux articles : dans l'*Écho du monde savant;* dans le *Moniteur universel*, dont il a rédigé la Revue scientifique pendant plusieurs

(1) Thèse, p. 76.

années, dans le *Dictionnaire de médecine* (en 30 vol.), enfin, dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale*, dont il a enrichi la collection de mémoires aussi variés qu'intéressants.

Il a traité bien des sujet divers, et il n'est peut-être pas un seul des points afférents à l'hygiène qu'il n'ait abordé dans ses nombreux écrits. Et cependant, il a eu la sagesse d'éviter l'écueil dans lequel tombent tant de personnes qui se disent hygiénistes, et qui considèrent comme absolument indispensable d'inventer ou de décrire une maladie nouvelle. Au contraire de ceux qui veulent que chaque profession ait sa maladie spéciale, caractéristique, qui lui appartient en propre, et qui ne doit pas pouvoir se développer sous aucune autre influence, M. Guérard s'est efforcé de démontrer que les maladies professionnelles ne diffèrent en rien de celles qui se produisent sous une autre influence étiologique quelconque. Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de maladie appartenant en propre à une profession quelconque, à l'exception peut-être des intoxications, — et encore, la même intoxication peut-elle être produite par l'exercice de plusieurs professions différentes, ou même en l'absence de tout acte professionnel, comme cela a lieu pour les intoxications saturnine et mercurielle, qui se présentent avec le même cortége de symptômes, quelles que soient les conditions dans lesquelles le plomb ou le mercure ont été absorbés. — Il devait certainement cette sage réserve à la connaissance approfondie des divers procédés industriels et des conditions spéciales dans lesquelles se trouvent placés les ouvriers des manufactures; connaissance que peu de médecins peuvent posséder au même degré que lui et qu'il avait acquise dans ses études préliminaires, alors qu'il songeait à se livrer lui-même à l'industrie. C'est en cela surtout que ces premières études lui furent profitables par la suite, et lui permirent de bien préciser l'action que peut exercer sur la santé, par ses propriétés physiques ou chi-

miques, chacun des modificateurs hygiéniques avec lesquels un ouvrier peut être mis en contact par l'exercice de sa profession. Aussi, généralisant au lieu de particulariser, il dit, et cette remarque est, suivant lui, applicable à tous les états : « que l'on doit chercher en général la cause des maladies plutôt dans les vices du régime alimentaire que dans l'insalubrité de la profession ; que, chez les ouvriers, la fréquence des maladies est en rapport avec le bas prix des journées de travail plutôt qu'avec l'insalubrité de la profession ; que, dans tous les ateliers, les hommes adonnés à l'ivrognerie et aux autres excès sont toujours plus violemment, plus fréquemment et plus tôt atteints que les autres, des maladies qui dépendent de leur profession, et que, d'un autre côté, une vie régulière est un préservatif puissant, sinon assuré, contre les influences les plus délétères (1). »

Enfin, il ajoute : « On pourrait trouver dans l'action de l'air confiné l'explication de l'insalubrité d'une foule d'ateliers où l'on travaille d'ailleurs sur des matières douées d'une innocuité parfaite. »

Avec de telles idées, il devait s'occuper surtout de l'influence que peut exercer sur la santé la qualité des divers agents hygiéniques, à l'action desquels l'homme est le plus habituellement exposé. C'est pourquoi les questions relatives à la pureté ou à la densité de l'air, à la ventilation et à l'assainissement tant des édifices publics que des ateliers (2), sont de celles qui ont plus particulièrement attiré

(1) *Dict.* en 30 vol., art. PROFESSIONS.

(2) *De l'emploi industriel de l'oxyde de carbone, et de l'action de ce gaz sur l'économie animale* (*Ann.*, 1843, 1re série, t. XXX, p. 48). — *Sur la ventilation des filatures* (*Ann.*, 1843, 1re série, t. XXX, p. 112). — *De la ventilation et du chauffage des édifices publics, et en particulier des hôpitaux* (*Ann.*, 1844, 1re série, t. XXXII, p. 52). — *Sur la ventilation des édifices publics, et en particulier des hôpitaux* (*Ann.*, 1847, 1re série,

son attention; comme aussi celles qui se rattachent à l'alimentation. Le pain, les altérations qu'il subit dans certains cas, l'action des boissons glacées, l'influence que le transport des animaux de boucherie peut exercer sur les qualités de la viande, la gélatine (1), sont autant de sujets qui lui ont fourni le texte de nombreux et importants travaux publiés, pour la plupart, dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale* (2). Il s'était consacré tout entier à la ré-

t. XXXVIII, p. 348). — *Note sur un nouveau système de vidange des fosses d'aisances* (*Ann.*, 1846, 1re série, t. XXXV, p. 77). — *Mém. sur la prison cellulaire de Mazas* (*Ann.*, 1853, 1re série, t. XLIX, p. 5). — *Réponse aux observations de M. Boileau de Castelnau* (*Ibid.*, p. 427). — *Sur le méphitisme et la désinfection des fosses d'aisances* (*Ann.*, 1844, 1re série, t. XXXII, p. 326). — *Note sur les effets physiologiques et pathologiques de l'air comprimé* (*Ann. d'hyg.*, 1854, 2e série, t. I, p. 279). — *Sur les explosions des appareils à eau employés pour chauffer et ventiler les édifices publics ou particuliers* (*Ann. d'hyg.*, 1858, 2e série, t. IX, p. 380).

(1) *Note sur une singulière altération du pain* (*Ann.*, 1843, 1re série, t. XXIX, p. 85). — *Cons. sur l'hyg.*, et *Mém. sur les accidents qui peuvent succéder à l'ingestion des boissons froides lorsque le corps est échauffé* (*Ann.*, 1842, 1re série, t. XXVII, p. 43). — *Sur les effets des vapeurs de zinc opposés à ceux des boissons aqueuses prises avec excès* (*Ann.*, 1845, 1re série, t. XXXIV, p. 224). — *Sur le transport des animaux destinés à la boucherie* (*Ann.*, 1846, 1re série, t. XXXV, p. 65). — *Observations sur la gélatine et les tissus d'origine animale qui peuvent servir à la préparer* (*Ann.*, 1871, t. XXXVI, p. 5 et 315).

(2) Voyez en outre :

Asphyxie pendant une exhumation (*Ann.*, 1840, 1re série, t. XXIII, p. 131). — *Note sur les effets physiques des bains* (*Ann.*, 1844, 1re série, t. XXXI, p. 355). — *Causes physiques de la congélation des végétaux et des animaux* (*Ann.*, 1844, 1re série, t. XXXI, p. 359). — *Observations sur les secours à donner aux noyés et aux asphyxiés* (*Ann.*, 1850, 1re série, t. XLIV, p. 271). — *Sur l'épidémie de choléra qui sévit en ce moment à Paris* (*Ann.*, 1854, 2e série, t. I, p. 79). — *De la statistique nosologique des décès* (*Ann.*, 1858, 2e série, t. IX, p. 111). — *Note sur la fabrication et l'emploi des pérats artificiels et des houilles agglomérées* (*Ann. d'hyg.*, 1859, t. XII, p. 317). — *Appareils respiratoires de M. Ga-*

daction de cet important recueil, auquel il collaborait depuis 1838, et dont il avait pris la haute direction, en qualité de rédacteur principal, en 1845, après la mort de Leuret. — Aussi, lui donnait-il tous ses soins, — lisant avec la plus scrupuleuse attention les mémoires qui lui étaient adressés, afin de pouvoir les analyser et les commenter devant le Comité de publication, avant de les envoyer à l'imprimerie; relisant et corrigeant toutes les épreuves; veillant lui-même à la mise en pages; s'occupant de recueillir les travaux afférents à son sujet; encourageant les auteurs qui lui paraissaient disposés à travailler les questions relatives à l'hygiène ou à la médecine légale; leur fournissant des indications précieuses pour leur permettre de mener à bonne fin les articles qu'ils avaient entrepris; rédigeant au besoin lui-même ceux de ces articles qui, par l'importance ou l'actualité des sujets à traiter, ne pouvaient comporter aucun retard; — c'est ainsi que, s'identifiant avec cette publication, il en assurait la prospérité.

M. Guérard était, avant tout, l'homme du dévouement et du devoir, et il l'a montré dans l'exercice de chacune des fonctions qui lui furent confiées.

Médecin des hôpitaux depuis 1828, il avait été successivement attaché à l'hôpital Saint-Antoine, en 1831, puis à l'Hôtel-Dieu, en 1845. — Il était membre du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine depuis

libert, lampe photo-électrique de MM. Dumas et Benoît (*Ann.*, 1865, t. XXIII, p. 309). — *Cosmétique contre les gerçures du sein* (*Ann.*, 1870, t. XXXIII, p. 65). — *Hygiène des ouvriers chargés du service des moteurs à vapeur* (*Ann.*, 1873, t. XL, p. 345). — *Notice sur Villermé* (*Ann.*, 1864, t. XXI, p. 162). — *Notice sur Trébuchet* (*Ann.*, 1866, t. XXV, p. 5). — *Notice biographique sur Boudin* (*Ann.*, 1867, t. XXVII, p. 469). — *Notice biographique sur Michel Lévy* (*Ann.*, 1872, t. XXXVII, p. 473). — *Discours prononcé à la Société de médecine légale* (*Ann.*, 1873, t. XL, p. 158).

1837, et y avait rempli, successivement, les fonctions de secrétaire, puis de vice-président, — la présidence en appartenant de droit au préfet de police. — C'est à ce double titre de médecin d'hôpital et de membre du Conseil d'hygiène qu'il eut surtout l'occasion de se distinguer pendant les épidémies, et de gagner vaillamment ses deux grades de la Légion d'honneur, sur ce champ de bataille du médecin. Les deux épidémies de choléra de 1832 et de 1854 lui valurent, la première la croix de chevalier, l'autre celle d'officier.

En 1855, il fut nommé membre de l'Académie de médecine, et, comme il avait pris philosophiquement son parti de ses échecs pour le professorat, il paraissait avoir terminé sa vie active et militante lorsque arriva pour lui, en 1862, l'heure de la retraite et qu'il lui fallut quitter l'Hôtel-Dieu, avec le titre de médecin honoraire. — Cependant tels étaient son amour de la science, son ardeur au travail, son activité encore virile, son attachement à ses fonctions hospitalières, qu'il ne voulut pas les abandonner tout à fait, et que, pendant bien des années encore, nous le vîmes, durant les vacances, revenir faire le service à la place de médecins plus jeunes, auxquels il facilitait ainsi un repos qu'il se refusait à lui-même, — protestant en même temps d'une façon significative, mais exempte de toute malice, contre les règlements relatifs à la limite d'âge, qui venaient de le frapper.

Son activité se traduisait également par son assiduité à suivre les séances des Sociétés savantes auxquelles il appartenait, et plus particulièrement celles de l'Académie de médecine et de la Société des médecins des hôpitaux, participant à toutes les discussions qui pouvaient l'intéresser, et de façon à montrer combien il savait se tenir au courant de tous les progrès de la science.

Il fut un des premiers à se faire inscrire, en 1868, parmi les fondateurs de la Société de médecine légale, comprenant quelle importance ne peut manquer d'avoir, et pour le

progrès de la science, et pour la bonne administration de la justice, cette réunion d'hommes appartenant à des professions différentes, mais qui, animés du même amour de la vérité, ont résolu de mettre leurs efforts en commun pour faciliter sa découverte, en utilisant toutes les lumières de la science. Il avait foi dans cette Société naissante ; et, prévoyant quel intérêt ne tarderait pas à s'attacher à ses travaux, il désira en faire profiter le journal qu'il dirigeait; aussi contribua-t-il, par ses efforts, à établir le lien qui, dès son origine, a rattaché la Société de médecine légale à son organe officiel, les *Annales d'hygiène et de médecine légale.*

Sans avoir consacré à l'étude de la médecine légale des travaux aussi importants qu'à celle de l'hygiène, il ne l'avait cependant jamais négligée. Ses cours de chimie toxicologique en sont la preuve, ainsi que ses travaux sur les exhumations, sa traduction du mémoire de Kramer sur la recherche des substances minérales absorbées (1); son observation sur un cas d'empoisonnement par l'acide chlorhydrique concentré (2), ses notes sur la vente de salicoques teintes en rouge par du minium (3), et sur l'empoisonnement par l'arsenic (4), le phosphore (5), etc. Il pouvait donc prendre une part active et fructueuse aux travaux de la Société de médecine légale, au sein de laquelle il se fit remarquer non-seulement par son assiduité aux séances, mais par l'attention avec laquelle il suivait les discussions, par la part toujours heureuse qu'il

(1) *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1re série, t. XXIX, p. 415.

(2) *Ibid.*, t. XLVIII, p. 415.

(3) *Salicoques teintes au moyen du minium* (*Ibid.*, 1861, 2e série, t. XVI, t. XII, p. 369).

(4) *Ibid.*, 1re série, t. XXXI, p. 468.

(5) *Note sur l'empoisonnement par le phosphore* (*Ibid.*, 1859, 2e série, t. II, p. 385).

y prenait avec un tact, une mesure et une justesse d'appréciation qui, dès les premiers jours, donnèrent la plus grande autorité à sa parole. Il voulut payer plus complétement de sa personne en consentant à se charger de rédiger, au nom d'une commission dont il faisait partie avec MM. Giraldès et de Rothschild, un Rapport sur la valeur de la conservation de la membrane hymen comme signe physique de la virginité (1), qui résume, en excellents termes, l'état de la science sur cette question délicate.

Ses collègues ne pouvaient manquer de lui être reconnaissants d'une coopération aussi active, et ils tinrent à le lui témoigner en l'appelant à la présidence, pour laquelle le désignaient en même temps son âge, sa situation scientifique et le renom d'honorabilité qui l'entourait. — Sa modestie lui avait fait refuser une première fois, mais les instances de M. Béhier le décidèrent à accepter cet honneur, entraînant avec lui d'assez lourds devoirs auxquels il n'a jamais cherché à se soustraire. — Ces devoirs se sont accrus pour lui des démarches nécessitées par la reconnaissance d'utilité publique de notre Société, à laquelle il s'est vivement intéressé et qu'il a été si heureux de voir proclamer pendant sa Présidence.

Nos relations rendues plus fréquentes par les fonctions que nous remplissions l'un et l'autre dans le bureau de la Société de médecine légale, m'ont mis à même d'apprécier, plus qu'il ne m'avait été possible de le faire jusque alors, les excellentes qualités de son esprit et de son cœur, non pas qu'elles m'eussent été complétement inconnues, — bien au contraire : la droiture, l'honnêteté, l'esprit de justice et d'indépendance qui caractérisaient M. Guérard étaient en quelque sorte proverbiaux, et la vénération respectueuse dont il était entouré en témoignait assez. —

(1) *Ann. d'hyg.*, 1872, 2e série, t. XXXVIII, p. 409.

Quant à son aménité, à sa bienveillance, j'avais pu, mieux que bien d'autres, les apprécier, dès le début de ma carrière. Il avait été l'un des juges du concours à la suite duquel je fus nommé interne, et j'avais été profondément touché de l'intérêt presque affectueux qu'il me témoigna et de l'excessive affabilité avec laquelle il m'accueillit quand j'allai lui demander comment il avait apprécié mes épreuves. Cette bonté m'attirait, et j'eus le désir de m'attacher plus intimement à ce Maître déjà vénérable qui, sans me connaître, ne me refusait ni ses encouragements ni ses conseils. Aussi, dès que le concours fut terminé, — aussitôt que je fus assuré de ma nomination, — je m'empressai d'aller le prier de me recevoir dans son service, pendant une de mes quatre années d'internat. Mais la place que je désirais était déjà promise, et il m'exprima son regret de me voir arriver trop tard, avec une cordialité et une sincérité de laquelle les excellents rapports qui se sont établis plus tard entre nous, ne m'ont jamais permis de douter. Ce n'est, du reste, pas la seule fois qu'il m'ait été reproché d'arriver ainsi trop tard pour solliciter une place ou une distinction à laquelle il aurait pu m'être permis de me croire quelques droits. Et si je me suis étonné alors de voir mes jeunes compétiteurs de l'internat se hâter de s'assurer des places pour leur quatre années, même avant la fin du concours qui devait décider de leur nomination, j'ai compris depuis, à l'ardeur des luttes et des compétitions auxquelles il m'a été donné de prendre part ou d'assister, que celui-là est véritablement le plus habile, et, par conséquent, le plus fort qui, sachant, par une démarche, en apparence prématurée, prendre l'avance sur ses rivaux, obtient ainsi des promesses que l'on peut ensuite regretter d'avoir faites avec trop de précipitation. Je n'oserais affirmer qu'il en fût ainsi de M. Guérard, en ce qui concerne la place d'interne que je lui demandais; mais il n'avait pas oublié cette circonstance, et il me la rappelait encore il y

a peu d'années, au moment où il me faisait admettre au nombre des membres du Comité de rédaction des *Annales d'hygiène et de médecine légale.*

Pour être devenues plus habituelles, nos relations ne furent jamais telles qu'elles me permissent de pénétrer jusque dans l'intimité de sa vie. Il m'est cependant permis d'en parler, car elle se passait toute au grand jour. Essentiellement affectueux et bon, M. Guérard devait rechercher la douceur des joies de la famille, et cependant elles ne lui furent que très-parcimonieusement dévolues. Quatre fois en un assez court espace de temps il fut frappé dans ses plus chères affections. C'est ainsi que, marié deux fois, ayant eu trois enfants, il se trouva veuf pour la deuxième fois en 1842, ne conservant qu'un fils, qui est resté sa seule joie domestique. La mère de ce fils mourut d'accidents puerpéraux, et la maladie qui la lui avait enlevée resta toujours depuis l'objet de ses constantes méditations, tant était vive et profonde l'impression que cette perte cruelle avait laissée dans son esprit. Aussi, ne trouvant ni dans les travaux des autres, ni dans ses propres observations, la solution du problème qui l'obsédait, se décida-t-il, après seize années, durant lesquelles son attention ne s'était jamais détournée de ce sujet, à en saisir l'Académie de médecine et à provoquer la mémorable discussion sur la fièvre puerpérale, qui a eu lieu en 1858 (1). Ce fait montre bien le fond de ce caractère affectueux et dévoué, et trouve son pendant dans un des derniers actes de sa vie. Il était sur son lit de mort, et cependant il se tenait encore au courant de la science, lisant des journaux, prenant des notes et coordonnant les matériaux nécessaires à la publication du prochain fascicule des *Annales d'hygiène et de médecine légale*,

(1) Voyez *Bull. de l'Académie de médecine*. Paris, 1857-1858, t. XXIII, p. 366 et suiv.

lorsqu'il prit connaissance d'un travail de M. Léon Le Fort sur l'emploi de l'électricité comme moyen de résoudre les opacités du cristallin. Aussitôt il songea à son vieil ami, M. J.-B. Baillière, et, sans perdre une minute, il lui fit part de cette découverte, en lui conseillant d'en profiter pour faire disparaître la cécité dont il est affligé.

N'ayant qu'un fils et se trouvant en possession d'une grande aisance, M. Guérard eut la sagesse de ne pas courir après la fortune. Il limita sa clientèle à un petit nombre d'amis, qui lui rendaient en affection ce qu'il leur donnait de dévouement et de soins. Puis il se consacra à l'étude et au culte des arts. Il était bibliophile, en même temps que lettré, et il se plaisait à revêtir des plus riches reliures ses auteurs favoris, dont il aimait à se procurer les éditions les plus parfaites et les plus rares. Avec quel amour il ouvrait cette riche bibliothèque, pour en faire admirer les trésors ! Il avait aussi une collection choisie de bons tableaux et d'objets d'art remarquables, qu'il était heureux de montrer aux connaisseurs. C'était là son seul luxe, car il menait une vie simple et retirée; mais cette vie calme et honnête lui avait valu l'estime et la considération de tous.

Tel était l'homme excellent que la mort nous a enlevé le 20 juillet 1874. Sa longue carrière a été dignement et noblement remplie. Notre siècle en a vu de plus brillantes; on en a rarement vu de plus honorables, et le nom de M. Guérard doit être pieusement conservé dans la mémoire de ceux qui ont le culte des qualités par la réunion desquelles le médecin doit inspirer à tous le respect de sa noble profession.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.